



Indemnisation suite accident

Par faben

Bonjour,
en 2018 ma fille s'est faite écrasée le pied par un automobiliste alors qu'elle traversait. S'en est suivi plâtre, rééducation etc...Dans l'accident elle a cassé son téléphone, ses baskets ont été perdues, elle a du quitter son logement pour revenir habiter chez moi et n'a pu pratiquer la danse tous les mois qui ont suivis, à du décaler son permis et ses oraux de BTS. Elle est représentée par une avocate qui semble être désintéressée par le dossier.
l'assurance adverse propose une indemnisation mais refuse de prendre en charge les 3 mois de loyers en prétextant que ma fille aurait pu donner son préavis. De plus, quid de l'expertise ? Est-ce à ma fille de la régler, comme l'assurance adverse le préconise ou est ce à l'assurance de régler cette expertise.
Nous n'arrivons pas à avoir de conseils avec l'avocate qui nous dit d'accepter la proposition telle quelle. Que me conseillez vous ? MERCI

Par Zénas Nomikos

Bonjour,
un mauvais arrangement vaut mieux qu'un bon procès car la justice est coûteuse et lente voire très lente.
accepter la proposition telle quelle
En conséquence je vous conseille d'accepter l'offre de l'assurance adverse.
[url=https://association-aide-victimes-france.fr/]https://association-aide-victimes-france.fr/[/url]
Aux USA, les dommages et intérêts sont punitifs d'où leur montant astronomique.
En France les dommages et intérêts sont à titre de réparation d'où des montants peu élevés.

Par faben

merci pour votre réponse. Et vous avez tout à fait raison. On verra comment se conclue cette transaction...Merci encore